

SITUATION

Le nombre de personnes infectées par la COVID-19 continue d'augmenter, on doit faire face à une rupture de stock de masques de protection et de test. Par conséquent, le nombre d'échantillons prélevés pour tester si une personne est atteinte de COVID-19 est limité. Il sera dès lors procédé par une hiérarchisation en fonction de la gravité des symptômes. C'est le médecin généraliste, sur la base des procédures actuelles, qui décide s'il un test sera effectué ou pas.

Il est extrêmement important de rester attentif aux symptômes de la COVID-19 : fièvre, toux, mais aussi fatigue, douleurs musculaires, essoufflement, mal de gorge, mal de tête etc.

Chez les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques (cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète...) ou les personnes dont le système immunitaire est affaibli, le risque d'aggravation de la maladie est plus important.

Afin de limiter la propagation du Coronavirus, nous demandons de limiter les visites aux groupes cibles vulnérables. Aucune personne malade n'est autorisée à se rendre sur place. Il est préférable aussi d'éviter tout contact avec les enfants.

Pour plus d'informations sur le coronavirus COVID-19, voir

- www.info-coronavirus.be

- www.sciensano.be/fr

Ce document passe en revue les mesures générales à prendre en cas d'infection (suspectée) d'une personne par la COVID-19 dans le cadre des soins à domicile et en fonction de ce que nous savons aujourd'hui (12/03/2020).

PERSONNEL EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE INFECTÉE (SUSPECTÉE) PAR LA COVID 19

- Un membre du personnel qui a été en contact avec une personne infectée confirmée, mais qui portait un masque et des gants lors de ce contact, peut continuer à travailler, pour autant qu'il prête une attention particulière aux mesures d'hygiène et reste vigilant aux symptômes durant une période de 14 jours. Si des symptômes apparaissent, il doit rester à la maison et contacter immédiatement son médecin traitant.

- Un membre du personnel qui a eu un contact non protégé (sans masque) avec une personne dont la COVID-19 est confirmée ou suspectée consultera son médecin de famille. Celui-ci suivra les procédures les plus récentes (sur le site de Sciensano) en vue de déterminer si son patient doit être évacué de son lieu de travail ou peut continuer à travailler en respectant des mesures de précaution.

- Un membre du personnel qui a été en contact avec une personne infectée, suspectée ou confirmée. Toute personne présentant des symptômes d'infection et/ou qui se plaint de douleurs doit rester chez elle et doit consulter son médecin généraliste, comme décrit ci-dessus.

SOINS AUX PERSONNES NON INFECTÉES

Soyez particulièrement vigilant aux symptômes de la COVID-19 chez l'utilisateur/patient (fièvre, toux, problèmes respiratoires, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, etc.) et contactez le médecin généraliste de l'utilisateur/patient dès que vous suspectez une infection.

Les précautions générales à prendre en considération lors de chaque visite :

- Se désinfecter les mains :

- avant et après tout contact/soin
- avant toute opération pure ou invasive
- après contact avec l'environnement direct de l'utilisateur
- après avoir enlevé les gants de protection
- après un contact accidentel avec des fluides corporels, du sang ou des muqueuses.

- Porter un équipement de protection individuelle tel que des gants/des lunettes de protection/un masque lorsqu'il y a un risque de contact avec la salive, les liquides...
- Changez les gants et les lunettes de protection après chaque soin et appliquez ensuite une hygiène des mains conforme aux indications.
- Respectez les exigences en matière de toux et d'éternuements
- Informez également vos utilisateurs/patients des précautions suivantes à prendre :
 - Se couvrir le nez et la bouche d'un mouchoir en papier en cas d'éternuements et de toux. Jeter ensuite ce mouchoir dans la poubelle. Sinon, éternuer ou tousser dans le pli de son coude, plutôt que dans ses mains limite le risque de contamination.
 - Après avoir toussé ou éternué, se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide. Ensuite, utiliser des mouchoirs en papier jetables.

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE (PRÉSUMÉE) INFECTÉE

Dès que la personne présente des signes d'infection, le médecin généraliste en sera informé. C'est lui qui évaluera la situation et jugera de la nécessité d'effectuer un test sur la base des procédures actuelles. La personne suspectée d'être infectée par la COVID 19 sera traitée comme si elle était effectivement infectée.

Le principe de base : les soins à domicile doivent rester garantis. Confinement à la maison et soins à domicile ont la préférence. On doit pouvoir continuer à procurer les soins à domicile.

Il convient d'informer le médecin généraliste, les collègues et les visiteurs par le biais du formulaire type qui atteste de la nécessité d'isolement (les infirmières/aides-soignants-es doivent se munir de tels formulaires en plusieurs exemplaires)

Il convient donc d'avertir le médecin traitant dès l'apparition de signes d'infection de COVID-19.

Rappelons les symptômes : fièvre, toux, problèmes respiratoires, douleurs musculaires, essoufflement, mal de gorge, mal de tête etc.

Si le médecin généraliste indique que la personne examinée est atteinte du coronavirus, le prestataire de soins laissera le formulaire complété sur place, à la vue de tout le monde.

Il est demandé aux différents personnes concernées de prévenir tous les prestataires qui doivent assurer des soins à domicile à la personne infectée.

La liste de la plupart des organisations offrant des aides à domicile, se trouve en annexe.

Pour ceux qui ne disposent pas encore de ce formulaire, rédigez un message clair (laissez-le sur place, à la vue des autres prestataires) en indiquant

- si des mesures de protection sont nécessaires
- le début de la période
- le nom de la personne infectée.

PROTECTION DU PERSONNEL PENDANT QU'IL OCTROIE DES SOINS

Fournir suffisamment de matériel tel que des gants, des distributeurs de désinfectant pour les mains, des tabliers à manches longues, des masques buccaux, etc. dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités. Rationaliser l'utilisation des produits en rupture de stock, éviter le gaspillage.

Compte tenu de ces ruptures de stock, il est recommandé de procéder comme suit :

- un masque chirurgical + gants ;
- prendre ses précautions en vue d'éviter d'être contaminé(e) par les fluides corporels d'une personne infectée ;
- Précautions en vue d'éviter d'être contaminé(e) pendant les autres actions.

Bien que le masque chirurgical - qui doit protéger l'utilisateur pendant l'octroi des soins et les opérations – soit normalement à usage unique, il peut, en raison des ruptures de stock, être utilisés à plusieurs reprises.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- le masque peut être porté pendant 8 heures, quelle que soit la séquence des interventions.
- le masque peut être porté autour du cou, il ne faut pas le mettre dans son sac à main
- le masque peut être conservé dans un endroit où il n'y a pas de risque de contamination (par exemple dans un emballage individualisé ou dans un récipient personnalisé lavable).
- garde de ne pas toucher le masque lui-même
- le masque doit être enlevé immédiatement dès qu'il y a des salissures visibles.
- l'hygiène des mains doit être appliquée après chaque utilisation !

Il faut donc porter au moins un masque buccal/nasal chirurgical et des gants en entrant dans la chambre/l'appartement. Les mesures d'isolement sont prises jusqu'à ce que tous les symptômes de la COVID-19 ont disparu et au moins 14 jours après l'apparition des symptômes. Il convient d'enlever le masque dès que l'on sort de la chambre/l'appartement. Ensuite, il faut jeter ce masque dans une poubelle fermée. En cas de rupture de stock, on peut conserver ce masque en respectant les consignes décrites ci-dessus. Ensuite, se désinfecter les mains.

En cas de contact possible avec des fluides corporels ou du sang, il convient de porter, par précaution, outre les gants, un tablier et des lunettes de protection. Si l'on dispose de tabliers jetables, ceux-ci peuvent également être utilisés.

Remplacez les vêtements de travail et le tablier après avoir rendu visite à une personne infectée. Si l'on dispose de tabliers jetables, ceux-ci peuvent être jetés après chaque visite. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément, chaque jour, à une température d'au moins 60°.

Dites à la personne infectée de se laver régulièrement les mains et de pratiquer une bonne hygiène en cas de toux et d'éternuements (voir ci-dessus).

VISITE DE LA PERSONNE (PRÉSUMÉE) INFECTÉE

La personne infectée reste autant que possible dans une pièce séparée et ne quitte pas son domicile. Discutez avec la personne et sa famille afin de limiter autant que possible la visite à l'essentiel et de faire en sorte que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions. Les visites d'enfants et de personnes à immunité réduite sont évitées.

Les visiteurs doivent se tenir à au moins 1,5 m de distance et porter de préférence un masque et des gants. Lorsqu'ils quittent la chambre/l'appartement, ils appliquent une hygiène des mains (= désinfection des mains avec un gel à base d'alcool).

Il faut évidemment dans ces circonstances particulières veiller au bien-être de la personne visitée. Les visites sur place peuvent être remplacées par des contacts téléphoniques.

FAIRE LE MENAGE CHEZ LA PERSONNE (PRÉSUMÉE) INFECTÉE

La vaisselle doit être mise dans à la machine. S'il n'y a pas de lave-vaisselle, les ustensiles peuvent être lavés à la main avec de l'eau chaude et du détergent. Si possible, aérez la chambre de la personne plusieurs fois par jour en ouvrant les fenêtres.

On part toujours du principe que le linge est contaminé. Retirez immédiatement le linge sale dans le panier à linge (fermé). Le linge doit de préférence être lavé à 60° (ou plus). Portez des gants et un masque lorsque vous manipulez du linge, puis appliquez une hygiène des mains.

Si possible, la personne infectée doit utiliser une salle de bain et une toilette séparées. Si cela n'est pas possible, il est conseillé que la personne infectée utilise la toilette en dernier, ensuite il convient de la nettoyer, désinfecter et aérer.

Les chambres de la personne malade doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement avec un produit actif contre la COVID-19, par exemple une solution de chlore (eau de Javel) qui a été diluée avec de l'eau selon le tableau ci-dessous.

Concentration commerciale de la solution de chlore	Quantité de solution de chlore concentrée	Quantité de solution de chlore concentrée
solution de chlore 8°	40 ml par litre d'eau	200 ml par 5 litres d'eau
solution de chlore 10°	32 ml par litre d'eau	160 ml par 5 litres d'eau
solution de chlore 12°	26 ml par litre d'eau	130 ml par 5 litres d'eau
solution de chlore 15°	20 ml par litre d'eau	100 ml par 5 litres d'eau
solution de chlore 20°	16 ml par litre d'eau	80 ml par 5 litres d'eau

Il convient de prêter attention au nettoyage et à la désinfection des chambres :

- o Nettoyage et désinfection plus fréquents des parties/objets les plus fréquemment touchés : poignées de porte, interrupteurs de téléphone/gsm, surfaces, comme la table, la télécommande etc., plomberie (bouton de chasse d'eau, repose-main, robinet...).
- o Utilisez un chiffon propre et de l'eau savonneuse par pièce.
- o Laver séparément chaque jour les chiffons et les serpillières contaminés et les sécher dans le sèche-linge à la température la plus élevée possible.

Éliminez tous les déchets qui ont été en contact avec la personne infectée dans un sac à déchets fermé séparé qui est prévu à cet effet dans la chambre. Portez des gants lorsque vous vous débarrassez du sac poubelle et jetez-le avec le reste des déchets ménagers.

Par précaution, demandez à la personne infectée d'éviter tout contact avec les animaux de compagnie.